

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

Réunion du 20 octobre 2017, 20h30 à la mairie

Présents : Maryse TOCQUER, René LE TALLEC, Louis THOMAS, Denis SEITÉ, Yves Marie DAYOT, Jean Claude GUILLOU, Isabelle BIDEAU, Antoine CORIOU, Claude LE NOAN , Hervé QUEMENER, Serge DEBERGUE .

Absents : Nathalie BIHAN, Joseph ISNARD (procuration à Maryse TOCQUER), Olivier LEON, Michel PITON

Secrétaire de séance : Denis SEITÉ

Date de convocation du conseil Municipal : 11.10.2017

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal des conseils municipaux du 31 Août 2017 et du 12 Septembre 2017
- DIA (*information*)
- Contrat groupe assurance statutaire
- Validation du choix de l'entreprise pour le lot « menuiseries intérieures » concernant les travaux des commerces
- Tarif location des unités commerciales
- Admission en non-valeur
- Approbation du rapport de la CLECT – Morlaix communauté
- Convention ENEDIS
- Avenant à la convention de télétransmission des actes au contrôle de la légalité.
- Décision modificative budgétaire
- Questions diverses

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 31 Août 2017 et du 12 Septembre 2017 :

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

DIA (information) :Maison SALAUN 6 côte de Pen Ar C'hra

La commune n'a pas exercé son droit de préemption

Contrat d'assurance des risques statutaire :

Le contrat actuel auprès de SOFAXIS arrive à échéance au 31.12.2017. Proposition d'un nouveau contrat négocié par le CDG29 auprès de SOFAXIS pour environ 4 400€/an et convention avec le centre de gestion pour la prévention de l'absentéisme pour raison de santé pour environ 370€ par an.

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

Validation du choix de l'entreprise pour le lot « menuiseries intérieures » concernant les travaux des commerces :

l'entreprise JAOUEN à Lanmeur a été retenue par la CAO pour un montant de 13 744€ HT

Détail du vote : approuvé avec 10 voix pour et 2 abstentions (Serge DEBERGUE et Hervé QUEMENER)

Tarif location des unités commerciales :

- unité couture : 80€ TTC mensuel
- stockage : 35€ TTC mensuel
- unité bien-être : 80€ TTC mensuel

Les tarifs seront indexés tous les ans.

Détail du vote : approuvé avec 9 voix pour – 1 abstention (Hervé QUEMENER)

Nb : Yves Marie DAYOT et Joseph ISNARD ne prennent pas part au vote

Admission en non-valeur : Le trésorier a transmis des demandes d'admission en non-valeur

Personne n°1 facture de camping 121,23€

Personne n° 2 solde redevance assainissement 23.10€
Personne n°3 redevance assainissement 259.26€ + 39.69€

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

Approbation du rapport de la CLECT- Morlaix communauté concernant les zones artisanales)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 28 septembre 2017 pour valider les modalités de transfert des zones d'activités économiques. La commune n'est pas concernée par ce transfert mais doit prendre la délibération comme l'ensemble des communes du territoire.

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

Délégation au maire - Convention ENEDIS :

La commune a signé en 2015 une convention sous seing privé avec la société ENEDIS portant sur la mise en place d'une ligne électrique souterraine sur trois parcelles appartenant au domaine privé de la commune et cadastrées section ZT 107- ZT 106 et A 180. (Terrain des sport et lotissement Pen ar c'hra). La société ENEDIS souhaite établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation. Elle s'engage à prendre en charge tous les frais liés à cet acte.

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

Avenant à la convention de télétransmission des actes au contrôle de la légalité :

La commune souhaite poursuivre la phase de dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture. La signature de cet avenant permet à la commune de transmettre de manière dématérialisée l'ensemble des documents budgétaires. Proposition d'autoriser madame le maire à signer la convention

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

Décision modificative budgétaire :

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Articles	Libellé	Crédits avant modification	Modification	Crédits après modification
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES				
6541	PERTE SUR CREANCES IRRECOURVABLES	300€	+ 600€	900.00€
TOTAL	Chapitre 65			83 047.56€
CH.66 CHARGES FINANCIERES				
	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	19 500.00€	-600€	18 900€
TOTAL	Chapitre 066			19 400.00€

Déplacement de 600€ de crédits du compte « intérêts emprunt » vers le compte « Créances irrécouvrables » afin de traiter les admissions en non-valeur précédemment citées.

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Articles	Libellé	Crédits avant modification	Modification	Crédits après modification
CH 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21578	Autres matériels et outillage de voirie	0€	+1 800€	1 800€
2184	Mobilier	0€	+1 200€	1 200€
TOTAL	Chapitre 21			74 500.00€
CH.020 DEPENSES IMPREVUES				
	DEPENSES IMPREVUES	0.00€	-3 000€	44 000.00€
TOTAL	Chapitre 020			44 000.00€

Déplacement de crédits des dépenses imprévues (-3000€) vers les comptes 2184 pour du mobilier scolaire pour 1200€ et 21578 pour 1800€ pour des décorations de Noël.

Détail du vote : approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

- Serge DEBERGUE demande un point budgétaire, il sera fait lors du prochain conseil au mois de décembre comme convenu en début d'année
- Courrier de l'école Marie Thérèse PRIGENT de Plougasnou pour une demande de subvention concernant un séjour à la neige. 8 enfants de Saint Jean du Doigt sont concernés.
Un rapprochement auprès de la commune de Plougasnou sera fait pour connaître le montant de subvention accordé par élève et nous ferons la même chose

- Denis SEITÉ présente le compte rendu du CMJ du 2 octobre 2017 (Projet de Fresque de 60m²avec Ricardo, Marché de Noël, Activités de Toussaint, Horaires d'ouverture du Foyer).
- Le conseil d'école a eu lieu le 19 octobre dernier. Denis SEITÉ annonce les souhaits d'équipements et de travaux formulés par l'équipe enseignante.
- Bulletin municipal : un mail sera envoyé aux élus dès réception pour une distribution avant le week-end
- Bilan camping : recettes brutes 13 767.75€ dépenses 14 687.89€ déficit de 919.74€
1761 nuitées adultes et 226 nuitées enfants ont été comptabilisées.
- Réseau téléphonique : suite au rapport nous ne sommes plus en zone blanche selon les opérateurs, mais les problèmes sont toujours les mêmes pour les habitants, la commune va faire appel de la décision.

Prochain conseil : Jeudi 7 décembre à 20h30